

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 19 JUIL. 2019

TÉLÉDOC 242
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

NOR CPAB1914173C
N° interne DF-1BLF-19-3361

LE MINISTRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT
A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS
LES RESPONSABLES DE LA FONCTION
FINANCIÈRE MINISTÉRIELLE ET MESDAMES ET
MESSIEURS LES RESPONSABLES DE
PROGRAMME

Objet : Projet de loi de finances pour 2020 - Elaboration des documents de politique transversale

P.J : 4 annexes

L'article 128 de la loi de finances rectificative pour 2005 fait obligation au Gouvernement de présenter parmi les annexes générales du projet de loi de finances (PLF) des documents de politique transversale (DPT) relatifs à des politiques publiques interministérielles dont la finalité concerne des programmes n'appartenant pas à une même mission.

Bien que les contraintes de délais soient rappelées tous les ans, le calendrier de livraison réel des annexes générales n'est pas satisfaisant. Or, la plupart du temps, ces retards ne sont justifiés ni par l'absence de disponibilité des données, ni par un lien quelconque avec les arbitrages du PLF.

Ces retards récurrents font l'objet de critiques vigoureuses des parlementaires et ont, notamment, motivé le recours déposé contre la loi de finances pour 2019 devant le Conseil constitutionnel.

Je vous rappelle que le délai fixé à l'article 39 de la LOLF constitue un minimum. Cet article dispose, en effet, que chaque annexe générale destinée à l'information et au contrôle du Parlement est déposée sur le bureau des Assemblées et distribuée au moins cinq jours francs avant l'examen par l'Assemblée nationale, en première lecture, des recettes ou des crédits auxquels elle se rapporte ».

Pour répondre aux retards constatés ces dernières années, un calendrier unique pour la transmission des annexes générales au Parlement est désormais fixé : les documents de politique transversale devront être déposés et distribués au plus tard le vendredi 11 octobre.

En conséquence, je vous invite à vous organiser en vue d'améliorer le respect des délais de livraison de ces documents et ainsi contribuer à leur utilisation accrue par la représentation nationale.

Diffusion générale

Les travaux relatifs aux DPT doivent être menés en même temps que les projets annuels de performances auxquels ils sont liés. Par conséquent, le rôle des chefs de file doit être réaffirmé afin d'assurer, d'une part, la coordination des travaux dès le début de la préparation des documents et, d'autre part, la nécessaire harmonisation des contributions et de parvenir ainsi à un respect total des délais pour l'ensemble des DPT.

En dernier lieu, l'application d'élaboration des DPT, Farandole, est remplacée par Tango. La nécessaire appropriation des nouvelles méthodes de travail peut engendrer un délai d'adaptation dont il faut tenir compte dans le respect des calendriers. L'annexe 2 détaille les fonctionnalités du nouveau module d'élaboration des DPT **et une présentation de l'application a été réalisée le 12 juillet.**

Afin de permettre à l'ensemble des acteurs de réaliser la procédure de relecture et de mise en forme, **je vous prie de bien vouloir transmettre les documents de politique transversale à vos interlocuteurs de la direction du budget avant le 13 septembre 2019.**

Je compte sur votre implication et votre diligence afin d'assurer le respect des délais ainsi fixés.

Pour le Ministre et par délégation
La directrice du budget



Amélie VERDIER